



3 Grand'Rue  
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15  
Fax 05 49 48 44 93  
Mail [persac@departement86.fr](mailto:persac@departement86.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
⇒ **20221912-06**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022**

Le DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20h00, le conseil municipal de la commune de PERSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis SIROT, maire.

- ▷ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ▷ Date de convocation du conseil municipal : 14 décembre 2022

**Étaient présents :**

Angéline CERISIER, Gabrielle MIRASSOU, Eliane NUSSBAUMER, Audrey TULEAU, Guy DEGREEF, Gontrand DELASSUS, Sylvain GILORY, Régis SIROT, Vincent SUAUDEAU

**Excusé(s) :**

Serge BEGOIN, Cédric BELLONCLE, Mickaël GUERRAUD, Julien SOLNAIS  
Marc BOUQUET a donné pouvoir à Régis SIROT  
Brice DE BEAUMONT a donné pouvoir à Sylvain GILORY

Vincent SUAUDEAU a été désigné secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :** Règlement d'utilisation et tarif de location des tentes de plein air 2023

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de deux tentes de plein-air de marque « TRIGANO » :

- une tente de plein-air 8 x 5 m
- une tente de plein-air 12 x 5 m

**REGLEMENT**

- le montage sera réalisé sous la responsabilité d'un agent de la commune qui possède un guide technique d'assemblage et le registre de sécurité.
- Il sera aidé de 3 ou 5 personnes, selon la tente réservée, mises à la disposition par le demandeur.
- Il le démontage sera réalisé selon les mêmes modalités que le montage.

⇒ **Assurance**

Le demandeur doit remettre une attestation d'assurance responsabilité civile avant chaque location.  
La mairie possède une attestation de conformité.

⇒ **Location**

La location sera disponible aux associations persacoises, aux communes de la Communauté de Communes Vienne Gartempe et aux particuliers persacois.

La location de deux jours inclut le montage la veille du 1<sup>er</sup> jour et le démontage le lendemain du 2<sup>ème</sup> jour.

Le forfait à la semaine ira du **vendredi** au **vendredi suivant** sous réserve des disponibilités des employés communaux et du matériel.  
Pour les particuliers « Persacois » la location sera limitée dans le temps à des périodes d'une semaine maximum.

**AR Prefecture**

086-218601904-20221219-20221912\_06-DE  
Reçu le 26/12/2022

#### ⇒ Tarif location

Les associations persacoises bénéficieront de locations gratuites dès lors qu'il s'agira d'une animation dans la commune.

LOCATION TENTES PLEIN AIR DEUX JOURS (Montage / Démontage)	ASSOCIATIONS PERSACOISES ET PARTICULIERS PERSACOIS	MAIRIES CCVG
8 m x 5 m	80,00	120,00
12 m x 5 m	120,00	160,00
Les deux	150,00	225,00
En sus Forfait semaine	10,00	10,00

#### ⇒ Caution

(Quel que soit le demandeur)

8 m x 5 m	1.000 €
12 m x 5 m	1.000 €
Les deux	2.000 €

Les tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, accord du conseil municipal, à l'unanimité.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le 19 décembre 2022.

Le Maire, Régis SIROT.



AR Prefecture

086-218601904-20221219-20221912\_06-DE  
Reçu le 26/12/2022